

À : Programmes de formation en technologie de laboratoire médical dans les territoires juridiques réglementés

De : Christine Nielsen, chef de la direction, Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) ChristineN@csmls.org
Kathy Wilkie, présidente, l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des professionnels de laboratoire médical (ACORPLM) kwilkie@cmlto.com

Date : Le 5 juillet 2017

Objet : Annonce du nouveau fournisseur de services d'agrément : Health Standards Organization (HSO) et Agrément Canada (AC)

Pour faire suite au dernier avis de la SCSLM et de l'ACORPLM¹ daté du 14 février 2017, la SCSLM et l'ACORPLM ont le plaisir d'annoncer que le groupe de travail sur l'agrément des programmes paramédicaux² a choisi la Health Standards Organization (HSO) et sa société affiliée, Agrément Canada (AC), pour assurer les services d'agrément des programmes de formation en technologie de laboratoire médical au Canada, suivant la cessation de services d'agrément offerts par l'Association médicale canadienne (AMC).

Le groupe de travail sur l'agrément des programmes paramédicaux est content qu'un seul fournisseur ait été sélectionné pour les sept professions qu'il représente. La HSO se spécialise dans le développement des normes d'excellence, des méthodologies d'évaluation novatrices et des services et outils d'agrément pratiques. La HSO est responsable d'élaborer des normes et de concevoir la plate-forme Internet complètement automatisée pour le Programme EQualTM Canada. L'AC planifie et fournit des services d'agrément à ses clients canadiens et internationaux, les aidant à se concentrer sur ce qui leur importe dans leur contexte local. L'AC a la responsabilité de la mise en œuvre et des opérations du programme d'agrément. On peut obtenir de plus amples renseignements sur la HSO et l'AC en consultant les sites www.healthstandards.org et www.accreditation.ca.

Approbation du Programme EQualTM Canada de la HSO et de l'AC par les membres de la SCSLM et de la CAMLPR

Le conseil de la SCSLM a accepté la HSO/AC à titre d'organisme d'agrément des programmes de formation en technologie de laboratoire médical lors de sa réunion en mai 2017. Cela signifie que les diplômés de programmes de formation agréés continueront d'avoir accès aux examens de certification de la SCSLM.

Jusqu'à ce jour, quatre organismes de réglementation provinciaux (CMLTA, OTLMO, NLCMLS et SSMLT) ont approuvé le Programme HSO/AC EQualTM Canada en tant que service d'agrément des programmes de formation en technologie de laboratoire médical. On s'attend à ce que d'autres organismes de réglementation provinciaux en fassent de même sous peu.

Prochaines étapes



ORDRE PROFESSIONNEL DES
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX
DU QUÉBEC



College of Medical
Laboratory Technologists
of Ontario



NLCMLS.CA
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR
COLLEGE OF MEDICAL
LABORATORY SCIENCES



Les organismes de réglementation, qui comprennent l'ACORPLM et la SCSLM, sont en cours de signer les ententes des clients de programmes auprès de la HSO. L'ACORPLM et la SCSLM s'engagent à collaborer avec la HSO/AC et sont enthousiastes des occasions de participer à la gouvernance, à la révision de programmes et à l'assurance de la qualité.

Des ententes entre la HSO/AC et les établissements d'enseignement seront envoyées à tous les programmes de formation en technologie de laboratoire médical d'ici quelques semaines, accompagnées d'une trousse d'information. Afin d'assurer une transition opportune et sans heurt, il est important de signer les ententes sans délai.

Transition

La HSO/AC s'engage à collaborer avec l'AMC, la SCSLM et les organismes de réglementation provinciaux afin d'assurer une transition sans heurt pour les programmes de formation, en particulier ceux qui ont organisé des visites d'agrément dans les deux années suivant le 1^{er} février 2018. Plus de détails seront fournis lors de l'élaboration des plans de transition.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec la SCSLM ou avec l'organisme de réglementation provincial approprié.

Arrière-plan

En janvier 2016, l'Association médicale canadienne (AMC) a annoncé qu'elle cédera ses responsabilités de fournir des services d'agrément aux programmes de formation en sciences paramédicales à partir du 1^{er} février 2018.

L'agrément est un processus visant à assurer que les programmes de formation pédagogique partout au Canada dispensent une formation de qualité pour produire des diplômés répondant aux normes provinciales préétablies de compétence pour l'entrée en pratique. Le processus d'agrément national est essentiel pour la certification, l'enregistrement et le permis d'exercice des professionnels paramédicaux canadiens. Les associations de certification nationale, comme la SCSLM, dépendent de l'état d'agrément pour permettre aux diplômés de programmes agréés d'accéder à leurs examens de certification. Les organismes de réglementation provinciaux se fient au processus d'agrément comme une norme par laquelle ils autorisent les programmes de formation; par conséquent, les diplômés seront en mesure d'obtenir l'autorisation d'exercer dans la profession. L'agrément vise à protéger l'intérêt public en définissant des normes pour les programmes de formation et en assurant la conformité avec ces normes au Canada. L'objectif de l'agrément est d'assurer qu'un programme de formation qui respecte les normes établies par les professions en question. L'agrément est une évaluation valable de la qualité académique et de l'intégration clinique des étudiants en préparation à la pratique compétente, sécuritaire et efficace dans la profession réglementée. Dans le cadre d'un processus d'examen externe, l'agrément offre le point de repère pour l'amélioration continue de la qualité et l'excellence en éducation.

l'ACORPLM et la SCSLM voudraient exprimer leur sincère appréciation à l'Association canadienne des technologues en radiation médicale – le PDG, François Couillard, et la directrice de l'éducation, Elaine Dever – pour leur leadership et leur soutien administratif pendant cette initiative au cours des derniers dix-huit mois.

Copie :

Sébastien Audette, président, Programmes mondiaux HSO

Giselle Geha, directrice de programme, Programmes d'évaluation, HSO et sociétés affiliées

¹ L'ACORPLM est composée de huit organismes de réglementation provinciaux des TLM au Canada : le College of Medical Laboratory Technologists of Alberta (CMLTA); la Saskatchewan Society of Medical Laboratory Technologists; le College of Medical Laboratory Technologists of Manitoba (CMLTM); le Newfoundland & Labrador College of Medical Laboratory Sciences (NLCMLS); l'Ordre des technologues de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO); l'Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec (OPTMQ); l'Association des technologues de

laboratoire médical du Nouveau-Brunswick (ATLMNB); et le Nova Scotia College of Medical Laboratory Technologists (NSCMLT).

² Le groupe de travail sur l'agrément des programmes paramédicaux est composé des onze organisations suivantes : Alliance des organismes de réglementation des technologues en radiation médicale du Canada; Alliance canadienne des organismes de réglementation des professionnels de laboratoire médical (ACORPLM); Organisation canadienne des régulateurs paramédicaux; Association canadienne des technologues en radiation médicale; Société canadienne d'orthoptique; Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM); Société canadienne des technologues en cardiologie; Société canadienne de perfusion clinique; Association des paramédics du Canada; Échographie Canada; Canadian Association of Allied Health Professions (Deans of Health Science).